



# CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

8.25

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 MARS 2011

Présidence : Olivier MARTIN

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 105/2010 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de construction et d'aménagement d'une déchèterie sur le territoire communal
6. Préavis No 106/2011 demande de crédit extrabudgétaire pour financer l'acquisition et la mise en place d'un silo à sel routier
7. Préavis No 107/2011 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection des peintures et crépis de la grande salle communale
8. Préavis No 108/2011 demande de crédit extrabudgétaire pour financer la construction d'un trottoir en bordure de la route du Chalet-à-Gobet
9. Propositions individuelles et divers

\* \* \* \* \*

Le président ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire, au public au sein duquel il salue la présence du nouveau municipal, M. Pierre Ethenoz, M. Jan Matti Keller s'étant excusé. Il n'y a pas de représentant de la presse.

### **1. Appel**

Présents : 43      Excusés : 9      Absent : 3

### **2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010**

Le Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010, approuvé par le bureau le 6 janvier 2011, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

### **3. Communications du Président**

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames et Messieurs,

Le 23 décembre votre bureau s'est réuni pour établir les décomptes 2010. Les indemnités vous ont été versées. S'il y a des remarques ou des questions, nous sommes à votre disposition à la fin de la séance.

Le 6 janvier approbation du procès-verbal.

Le 13 janvier : assemblée communale en vue des élections du Conseil communal et de la Municipalité. Bonne participation (60–70 personnes). Après la présentation de votre serviteur, il fut répondu à quelques questions de l'assemblée. Pour l'élection de la Municipalité, M. le Syndic donne des explications, notamment sur le temps à consacrer à la fonction. M. le Syndic et M. J.-F. Thuillard désirent continuer et nous renseignent brièvement sur leurs mandats. Puis Mme Lehnherr, M. Keller, M. Ethenoz et M. Witzig annoncent leur candidature.

Le 21 janvier délai pour le dépôt des candidatures pour la liste d'entente au Conseil communal : 68 citoyens sont inscrits.

Le 24 janvier : cinq retardataires viennent s'ajouter à la liste des candidats conseillers communaux ce qui porte leur nombre à 73 soit 18 de plus que les 55 nécessaires : bel engagement civique! Froideville peut aussi être fière de compter 8 candidats à la municipalité pour 5 places : 2 anciens prêts à continuer leur engagement et 6 nouveaux prétendants. A faire envie à bien des communes.

En date du 15 janvier, la Municipalité mandatait le bureau pour nommer 8 commissions ad hoc pour l'étude des préavis à venir en 2011.

Le 25 janvier, après avoir pris connaissance des candidatures des conseillers communaux qui désirent continuer leur mandat pour la prochaine législature, votre bureau a procédé à la répartition des membres dans les différentes commissions. Une liste vous a été envoyée.

Le 13 février, bureau de vote : initiative fédérale sur les armes. Froideville, à l'inverse du canton de Vaud, s'est montrée très proche du résultat national final : 372 non soit 54 % et 53,6 % sur le plan suisse (Vaud 46,3 %). Bonne participation : 58,73 %, soit 10 % de plus que le canton et le pays.

Les lecteurs assidus du journal hebdomadaire « LausanneCités » auront peut-être remarqué que le concours « c'est où ça ? », pour reconnaître un lieu dit de chez nous, vous a présenté une vue de notre village dans son édition du 18 février avec la légende « l'ancienne école de.... ». Il n'en était rien. J'ai approché notre historien actuel qui a répondu ceci au rédacteur en chef :

« Madame, Monsieur,

Ancien habitant et ancien syndic de Froideville, assidu lecteur de votre intéressant journal « LausanneCités », je me permets de vous signaler que la photo intitulée « L'ancienne école » que j'ai reconnue comme étant un bâtiment de ma commune, n'est pas exacte. En effet, cette construction est en fait **L'ancienne maison de commune** qui regroupait la salle communale à l'étage (salle de spectacles, réunions du Conseil général, fêtes villageoises, etc.), ainsi que l'abattoir et le pressoir de la commune au rez-de-chaussée. Le bâtiment est surmonté d'un clocher qui servait d'appel des citoyens aux séances du Conseil général, mais aussi d'alarme incendie. La partie à droite de la photo était l'ancienne laiterie avec 1 appartement loué à l'étage. L'affectation de la Maison de commune a été abandonnée à la fin de la dernière guerre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces informations et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signé : René Martin »

Je pense que ces renseignements ont informé quelques conseillers sur ce bâtiment communal de la rue du village 8 qui abrite entre autre actuellement le congélateur communal.

Le 13 mars : dimanche dernier, élections communales 2011, 1<sup>er</sup> tour. Tout d'abord, un grand merci à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de tout ce processus : Au bureau communal Mme Henry pour l'excellente collaboration, à Mme et M. Sylvie et Marc-Henri Schwab pour le programme informatique mis au point pour la récapitulation des 33'825 suffrages décomptés pour le Conseil communal et 3'145 pour l'élection de la Municipalité et aux 18 membres du bureau qui m'ont accompagné dès l'aurore de dimanche dernier, tous volontaires avec une batterie de 10 ordinateurs. Tout c'est très bien et vite déroulé. Nous avons estimé la participation à 60%. Ce fut finalement 50% d'électrices et électeurs soit 635 qui ont fait leur choix. Petite anecdote : au carnotzet, qui nous servait de buvette, il fallut choisir entre le chauffage ou la machine à café pour ne pas faire sauter les plombs. A l'invitation de la cloche communale, la proclamation des résultats a eu lieu à 14h.30 en présence de M. Le Préfet, tous les candidats municipaux et de deux à trois dizaines de citoyennes et citoyens. Chacun a aussi pu consulter et peu encore le faire sur le site de la commune la liste des conseillères et conseillers ainsi que des 4 municipaux élus pour la prochaine législature. Pour le 3 avril, 2<sup>ème</sup> tour d'élection à l'exécutif, à la clôture des inscriptions aujourd'hui à midi, deux candidatures ont été déposées : celles de Mme Lehnherr et de M. Witzig notre conseiller communal. Il ne nous restera plus qu'à élire le syndic et quelques suppléants au Conseil communal. S'il n'y a pas plus de candidats que de sièges à repourvoir, le peuple ne sera pas appelé à se prononcer. Par contre il a aura tout de même une votation le dimanche 15 mai. Je rappelle que tous les nouveaux élus seront convoqués le 23 juin à 18h.30 pour être assermentés par M. le Préfet.

La dernière assemblée de l'actuel Conseil communal est fixée au 21 juin 2011.

Je vous signale encore que ceux qui n'ont pas répondu pour la soirée récréative de la fin de législature du 27 mai à 19h.30 doivent le faire ce soir avant de nous quitter. Je suis déçu car 30 n'ont pas encore répondu.

J'en ai terminé avec les communications que je désirais vous apporter ce soir, y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. J.-L. Blanc**, concernant le concours de « LausanneCités », a téléphoné à la rédaction du journal pour faire remarquer que seuls les lecteurs munis d'internet peuvent y participer. Promesse lui a été faite que la possibilité sera donnée de répondre par carte postale.

#### **4. Communications de la Municipalité**

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

#### **5. Préavis No 105/2010 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de construction et d'aménagement d'une déchèterie sur le territoire communal**

**Le Président** donne la parole à **M. Ph. Weibel** qui donne en préambule quelques considérations générales de la Commission des Finances sur les préavis de la Municipalité No 105 à 108 présentés ce soir. Désirant apporter une vision globale sur les objets soumis à notre approbation, ladite commission chiffre à fr. 1'666'000,- l'investissement total des préavis dont fr. 500'000,- d'amortissement se fera par prélèvement aux réserves la première année puis par amortissement fixe sur des durées variables selon les objets. Elle établit la synthèse des coûts qui varie selon le taux d'intérêt et la charge annuelle moyenne et le point d'impôt selon taux 2009.

Par la voix de **M. D. Glur**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui est résumé ainsi : étant d'accord avec l'emplacement de la nouvelle déchèterie, ladite commission énumère et développe différentes remarques notamment au sujet des déchets verts, de l'emplacement des bennes, de leur hauteur d'accès et du silo à sel. Elle propose l'installation d'un portail électrique télécommandé à l'entrée principale de la déchèterie. Elle suggère à l'assemblée d'accepter le préavis pour autant que les modifications formulées et les remarques faites soient apportées au projet et de la Municipalité.

Au nom de la commission des finances, **M. Ph. Weibel** lit le rapport qui se résume ainsi : ayant analysé le calcul de la charge financière, elle s'est inquiétée du degré de certitude quant au niveau de subvention de l'Etat. Elle s'est renseignée sur l'affectation de la zone libérée sur la parcelle RF 372 (déchèterie actuelle). Elle s'est intéressée aux potentielles implications du futur règlement cantonal sur la gestion des déchets et plus particulièrement sur la répartition en trois tiers des coûts de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets (1/3 par l'impôt général, 1/3 par la taxe fixe et 1/3 par la taxe à la quantité).

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements, version du 30 novembre 2010, pour un montant de fr. 800'000,-, elle propose aux membres du conseil présents d'approuver le préavis tel que présenté.

**M.M. Pittet Syndic** remercie la commission ad hoc de ses suggestions et remarques dont la Municipalité tiendra compte et expose ce qui suit :

- concernant les déchets verts, l'idée de les déposer à même le sol sera suivie mais nécessitera un couvert qui pourra être construit sans adjonction de frais au projet ; la fosse pour écoulement des jus nocifs étant déjà prévue sous l'appellation « dépotoir » devra être vidangé de toute façon.
- concernant l'emplacement des bennes la proposition de la commission a une incidence financière (il faudra agrandir la surface bétonnée prévue soit 250 m2 à fr. 180,- = fr. 45'000,-) et fait l'objet d'un amendement afin de modifier la somme attribuée à ce projet.
- concernant la hauteur d'accès aux bennes, il faudra abaisser un peu le niveau.
- l'emplacement du silo à sel est à déterminer avec les utilisateurs selon le travail de tous les jours.
- l'installation de portails électriques télécommandés fait l'objet de décision du Conseil par la voie d'amendement puisque le surcoût se monte à fr. 16'000,- (deux portails à fr. 8'000,-).

**Le Président** ouvre le débat :

**MM. M.-H. Schwab, Ph. Tacconi & R. Dobler** expriment leur souci de circulation des voitures dans l'enceinte de la déchèterie.

**M. M. Pittet** les rassure : deux voitures pourront se dépasser, un sens obligatoire de circulation y est prévu et sera clairement indiqué.

**M. I. Olgar** a des doutes quant au bon fonctionnement du portail automatique en hiver. Il suggère l'aménagement de fosses pour y déposer les bennes.

**M. M. Pittet** explique que dans ce projet il est prévu assez de place pour que les camions viennent en reculant poser la benne vide et charger la pleine.

**M. M. Merz** est satisfait de l'emplacement de la nouvelle déchèterie mais trouve le portail automatique luxueux.

**M. J.-L. Stadler**, craint que la disposition entrecroisée des bennes donne un surcroît de travail à l'employé communal qui devra y égaliser les déchets.

**M. A. Blaser**, concernant les coûts de construction et d'aménagement, demande si le travail de défrichage de la forêt pourrait être confié aux employés communaux. Il aimerait connaître le prix de location des bennes et demande s'il est prévu une presse. Il se soucie de l'incidence de la nouvelle déchèterie sur l'augmentation des taxes pour le citoyen.

**M. M. Pittet** répond que pour le défrichage, tout est possible, mais il a été jugé préférable d'avoir recours à une entreprise spécialisée. Il explique que le préavis porte sur l'aménagement d'une nouvelle déchèterie, le fonctionnement apparaîtra sur les budgets annuels, pour ce qui concerne la location des bennes, des entreprises qui s'occupent de la récupération de déchets vont être mis en concurrence, des contrats sur un certain nombre d'années fixeront les modalités et la mise à disposition des bennes avec un compacteur selon les besoins.

Il annonce que déchèterie nouvelle ou pas, la taxe va un jour augmenter car la loi fédérale a été votée ayant pour principe que le 70 % des coûts des déchets doivent être supportés par celui qui les produit (pollueur-payeur).

**M. St. Thuillard** trouve très dangereux la nouvelle déchèterie débouchant sur la route cantonale et demande si des mesures de protection sont prévues.

**M. M. Pittet** explique qu'il est prévu une interdiction de tourner à gauche et que les camions venant de Montheron devront emprunter le giratoire sur le pont pour accéder à la déchèterie par la droite.

**M. A. Marti**, considérant l'importance de la dépense, évoquant la pression que représente la relative économie d'un subside cantonal, regrette la collaboration manquée avec la commune de Cugy qui vient de construire une nouvelle déchèterie. Concernant l'approche de la commune de Bottens auquel il n'a pas été donné une suite favorable vu les nombreux inconvénients et le peu d'avantage retirés pour l'investissement de centaines de milliers de francs, il pose deux questions : la commune voisine va elle investir sur le même lieu que si on l'avait fait de manière intercommunale ? De quel ordre de grandeur aurait été l'économie qu'on aurait pu faire en collaborant ?

**M. M. Pittet** donne la situation de la déchèterie de Bottens qui a été faite il y a peu de temps pour le coût de fr. 400'000,-, à mi distance entre les deux villages, très difficile d'accès notamment en hiver et très exposée en cas de neige. Il dit que dans la possibilité d'une association, il aurait fallu construire une nouvelle déchèterie à côté pour le même coût, prévoir également l'aménagement des chemins avec places d'évitement. Bien qu'étant partisan de collaboration intercommunale, il explique que ce projet allait à l'encontre des vœux de la municipalité de pouvoir laisser ouvert un lieu de dépôt des déchets un maximum de temps.

**M. Ph. Brun** questionne au nom de M. Y. Nicolet absent ce soir : à qui appartient le terrain et se situe-t-il en zone de sources ?

**M. M. Pittet** répond que le terrain appartient à la commune et qu'il n'est pas situé en zone de sources.

**M. D. Glur** de la commission ad hoc, concernant les déchets verts, s'assure que la fosse de récupération des jus nocifs ne comporte pas de conduite tirée directement dans la fosse à purin de M. J.-F. Thuillard sis à côté. Il précise que ladite fosse doit être propre à la déchèterie, ne doit pas être dépendante d'une installation privée et doit être vidangée.

**M. M. Pittet** explique qu'une propre fosse avait été prévue, reste à revoir le problème au niveau de son exploitation : ou la vidange est compatible avec les activités de

M. J.-F. Thuillard ou elle devra être faite par une entreprise spécialisée.

**M. P. Lancoud** demande ce que deviennent les amendements.

**Le Président** met en discussion le premier amendement concernant l'emplacement des bennes et nécessitant un élargissement de la place bétonnée côté bois soit 250 m<sup>2</sup> à fr. 180,- = fr. 45'000,- à ajouter au crédit demandé.

**M. M. Merz** revient à l'intervention de M. J.-L. Stadler quand au bon remplissage des bennes et au surcroît de travail pour l'employé communal qui doit y veiller.

**M. D. Glur** de la commission ad hoc fait remarquer que le nouvel emplacement des bennes facilitera la pose d'une benne compacteuse.

**M. M. Pittet** fait remarquer que si on tourne les 7 bennes nécessaires, il faudra agrandir la surface disponible ; mais on aura jamais accès à toute la surface des bennes pour y déverser les déchets, il faudra de toute façon les égaliser avec un frontal de la commune.

**M. M.-H. Schwab** n'est pas persuadé du gain de place le long des bennes en les déplaçant puisque l'on perd la largeur, faute de quoi il faudrait laisser une place entre les bennes.

**Mme A. Sallin** propose la possibilité que les bennes soient remplies également depuis en bas, en sortant, ce qui en égaliserait le contenu.

**Le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas exigé. C'est à main levée que le 1<sup>er</sup> amendement est accepté par 27 oui.

**Le Président** ouvre la discussion au sujet du 2<sup>ème</sup> amendement concernant deux portails électriques pour un montant de fr.16'000,-.

**M. D. Glur** de la commission ad hoc rappelle que leur rapport comportait des exigences au sujet des déchets verts et de l'emplacement des bennes. Dans les remarques diverses, il est jugé pratique l'installation d'un portail électrique télécommandé à l'entrée principale de la déchèterie pour les employés communaux en hiver pour leur accès au silo à sel.

**Le Président** s'assure que l'amendement concerne un portail à fr. 8'000,-. Comme il n'y a plus d'intervention de la part de l'assemblée, la discussion est close. La votation est proposée. Les résultats du vote à main levée étant trop serrés, il est fait usage du bulletin secret. Ainsi c'est par 21 non, 18 oui 4 blancs que le 2<sup>ème</sup> amendement concernant l'équipement d'un portail électrique télécommandé a été refusé par l'assemblée.

**Le Président** ouvre une discussion concernant l'entier du préavis.

**M. M.-A. Boillat** au sujet de la circulation routière sur la route cantonale au niveau de la déchèterie demande si l'on pourrait prévoir une limite de vitesse à 60 km/h. au lieu de 80 km/h. ou une signalisation particulière en cas d'ouverture de la déchèterie.

**M. M. Pittet** rappelle que si la commune impose une réglementation de vitesse à 60 km/h. sur le tronçon dès la sortie du bois jusqu'à l'entrée du village elle doit procéder à l'entretien de cette route. La Municipalité prend note et se renseigne sur la possibilité d'une signalisation particulière.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote l'intégralité du préavis municipal. Le bulletin secret n'est pas demandé, c'est à main levée que le préavis présenté par la Municipalité modifié par le premier amendement est accepté à une forte majorité.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- d'autoriser la Municipalité à aménager une déchèterie sur la parcelle communale No 487RF au lieu-dit « Le Bochet »
- d'autoriser la Municipalité à financer le coût de ces travaux devisés à fr. 830'000,- auquel il sera ajouté le montant du 1<sup>er</sup> amendement fr. 45'000,-, et d'emprunter la totalité de ces montants, tout ou en partie, auprès de l'établissement financier de son choix, aux meilleures conditions du moment et à l'amortir sur une période maximale de 25 ans.

#### **6. Préavis No 106/2011 demande de crédit extrabudgétaire pour financer l'acquisition et la mise en place d'un silo à sel routier**

**M. D. Pache**, mandaté par M. A. Guarino rapporteur absent ce soir, fait part du rapport de la commission ad hoc ainsi résumé : s'étant assurée de l'utilité d'un tel silo pour notre village, la commission a pris acte de son lieu d'implantation, la nouvelle déchèterie. Attentive au choix de la forme du silo, la commission a demandé qu'un croquis du fabricant soit annexé au préavis. Elle se renseigne sur le nombre d'offres demandées/reçues et sur la garantie donnée. ~~Au vu des réponses~~ elle constate une légère pression ~~au vu de la prévision de l'emplacement dudit silo~~ dans la nouvelle déchèterie. Elle dégage les différents avantages de pouvoir disposer d'un tel dépôt à sel et relève que sa mise en œuvre est conditionnée par l'acceptation du préavis précédent faute de quoi il serait nécessaire de désigner un autre endroit d'implantation dudit silo. Sous réserve du rapport de la commission des finances, elle propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances fait part de ses conclusions ainsi résumées : Elle relève que le taux d'intérêt utilisé pour le calcul de la charge financière est prudent, que l'investissement sera amorti en 12 ans par les économies réalisées sur l'achat du sel à décongeler et qu'il permettra aussi d'agir sur la santé au travail en réduisant les efforts physiques demandés à nos employés communaux. S'étant assurée que le montant prévu figure sur le plan des investissements, version du 30 novembre 2010, à hauteur de fr. 90'000,- elle propose aux membres du Conseil d'approuver le préavis tel que présenté.

**M. S. Parisotto** donne les renseignements manquant à la commission :

- la garantie est de deux ans selon normes SIA et de dix ans pour les défauts cachés
- la deuxième entreprise qui a fourni un devis c'est la maison Haudenschild AG à Niederbipp qui était environ 10 % plus cher.

Il apporte une précision : le fournisseur estime une durée de vie du silo de 25 ans si ce dernier est bien entretenu.

**M. P. Lancoud** aimerait savoir comment se remplit un tel silo.

**M. S. Parisotto** renseigne : à soufflerie par pression comme les silos à ciment.

**M. P.-A. Barras** signale une faute de frappe à la page 2 du préavis, exposé des motifs : il y a lieu de lire fr. 8'324,15 d'économie réalisable annuellement. Il constate qu'il est prévu un silo avec chauffage et demande si les frais ont été estimés.

**M. S. Parisotto** répond qu'ils sont minimes, selon le fournisseur ce chauffage correspond à une consommation de 700 watt, en cas de fort gel, contrôlé par thermostat.

Il n'y a pas d'autres intervenants, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que le préavis No 106/2011 est accepté à une forte majorité.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- d'autoriser la Municipalité de Froideville à réaliser le projet tel que présenté
- de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de fr. 99'000,-
- d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2 auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cet ouvrage sur une période de 12 ans

#### **7. Préavis No 107/2011 demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection des peintures et crépis de la grande salle communale**

Par la voix de **M. M. Forestier**, mandaté par M. C.-P. Vuilleumier rapporteur absent ce soir, la commission ad hoc nous livre le résultat de son analyse qui est ainsi résumé : Ayant pris connaissance des arguments principaux avancés par la Municipalité, elle s'est rendue sur place, a constaté l'état général du bâtiment et a relevé en particulier la dégradation des façades. Elle recommande aux membres du Conseil communal d'approuver le préavis No 107/2011, sous réserve de la détermination de la commission des finances. Toutefois, afin de profiter des infrastructures d'échafaudages en place, elle propose les différents travaux supplémentaires suivants :

- Côté Sud-ouest : remplacement des chéneaux + barres à neige, blindage des 4 têtes de pannes et traitement des consoles, recouvrement des joues de berceaux très exposés

- Côté est : remplacement des chéneaux, réparation et blindage bords de toits. Entrée : isolation et réalignement au droit des deux anciennes portes murées Salle 700<sup>e</sup> : remplacement des trois stores endommagés
- Côté ouest : le remplacement des chéneaux peut être éventuellement différé car il n'est pas situé dans la zone des infrastructures d'échafaudages. Annexe grande salle : réparation bords de toits ferblanterie et conduits endommagés par les véhicules, un aménagement urbain serait bienvenu afin de préserver ces éléments.

**M. Ph. Weibel** fait lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : Elle a relevé que le taux d'intérêt utilisé pour le calcul de la charge financière est relativement prudent. Ayant posé la question de la possibilité d'obtenir une subvention du programme d'assainissement des bâtiments, elle prend acte que celle-ci n'entre en considération que pour une rénovation lourde de type Minergie. Selon les résultats de l'étude Weinmann, la Grande Salle est le bâtiment le mieux isolé de tout le patrimoine communal. S'assurant que le montant du préavis figure sur le plan des investissements, version du 30 novembre 2010 pour un montant de fr. 140'000,-, elle propose que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le rapport municipal tel que présenté.

**Mme F. Jaccoud** remercie la commission ad hoc pour ses propositions auxquelles la Municipalité souscrit pour un montant qu'elle évalue à fr. 10'000,-. Le changement des 3 stores endommagés à la salle du 700<sup>e</sup> n'est pas compris.

**Le Président** considère comme un amendement la proposition des divers travaux supplémentaires à effectuer à la Grande Salle pour un montant de fr. 10'000,- et ouvre une discussion à ce sujet. La parole n'étant pas sollicitée, il clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé, c'est à main levée que cet amendement est accepté à l'unanimité.

**Le Président** ouvre un débat concernant le préavis No 107/2011 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection des peintures et crépis de la Grande Salle communale.

**M. A. Miéville** aimerait connaître la couleur du crépi.

**Mme F. Jaccoud** répond que la Municipalité n'a pas encore choisi mais qu'elle prendra contact avec la commission dès qu'elle sera en possession des échantillons.

**M. M. Merz** voit dans le préavis le changement de la porte d'entrée et fait remarquer que la porte côté giratoire est en mauvais état.

**Mme F. Jaccoud** prend acte.

**M. I. Olgar** demande si un contrôle pour présence d'amiante est prévu.

**M. J.-F. Thuillard** renseigne : les diagnostics d'amiante sont demandés par le canton depuis le 1<sup>er</sup> mars pour tous les bâtiments qui sont soumis à autorisation municipale. La réfection de façades n'est pas soumise à autorisation municipale.

**M. M.-A. Boillat** demande que l'analyse d'un échantillon soit faite ne serait-ce que pour protéger les travailleurs.

La Municipalité prend note.

La parole n'étant plus sollicitée, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 107/2011 est accepté à l'unanimité.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remise en état des façades de la grande salle
- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de fr. 150'000,- pour financer ces travaux et en couvrir les frais, auquel il y a lieu d'ajouter le montant de fr. 10'000,- compte tenu de l'amendement pour les travaux supplémentaires
- d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant octroyé auprès d'un établissement bancaire laissé à son choix
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une période de 15 ans

#### **8. Préavis No 108/2011 demande de crédit extrabudgétaire pour financer la construction d'un trottoir en bordure de la route du Chalet-à-Gobet**

**M. M.-H. Schwab** donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui apporte les conclusions suivantes : Elle est favorable au projet présenté par la Municipalité. Toutefois elle propose les deux amendements suivants :

- Le premier pour la présence d'une zone cyclable dans le sens de la montée n'a plus cours puisque le préavis a déjà été modifié par la Municipalité.
- Le deuxième amendement demande une suppression de la priorité à droite pour le chemin du Bois-Gentil partie haute débouchant sur la route du Chalet-à-Gobet.

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances fait part de ses conclusions ainsi résumées : Elle a relevé que le taux d'intérêt utilisé pour le calcul de la charge financière est relativement prudent. Elle suggère l'option d'un amortissement partiel de l'investissement par un prélèvement à la réserve « travaux d'aménagement routiers » ce que M. le Syndic approuve en proposant un montant de fr. 300'000,-. Son président a souhaité qu'une bande cyclable soit marquée à droite en montant en direction du Centre sportif, le nombre de vélos circulant sur ce tronçon étant largement supérieur au nombre de piétons. Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements, version du 30 novembre 2010 pour un montant de fr. 680'000,-, la commission propose que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

**M. S. Parisotto** donne les informations suivantes :

- concernant la zone cyclable dans le sens de la montée faisant l'objet du premier amendement, il s'est rendu sur place avec deux représentants du service des routes, respectivement un responsable des routes du secteur et un responsable des pistes cyclables et zones cyclables. Pour obtenir un marquage de zone cyclable, il faudrait une largeur de route de 6,50 m. ce qui n'est pas prévu à cet endroit. Une réponse de l'Etat par écrit est attendue car une exception pourrait être faite en vertu d'un calcul à faire en fonction de la déclivité.
- Concernant la perte de priorité du chemin du Bois-Gentil (partie haute), la Municipalité se rallie à la proposition de la commission avec l'accord du service de l'Etat.

**M. P. Lancoud** aimerait connaître la largeur manquante pour pouvoir prévoir une zone cyclable.

**M. S. Parisotto** répond : il manque la largeur de la piste cyclable. Si il fallait la créer, il faudrait rajouter fr. 200'000,-.

**M. M.-A. Boillat** craint une confusion dans les termes utilisés : s'agit-il d'une piste ou d'une zone cyclable ?

**M. P.-A. Barraz**, en cas de non faisabilité de cette zone cyclable, demande si l'on ne pourrait pas envisager de faire monter les cyclistes sur le trottoir.

**M. M.-H. Schwab** répond que c'est faisable jusqu'à concurrence d'une certaine taille de roue, c'est-à-dire pour les petits enfants et non pour les adultes.

**M. M. Pittet, syndic** nous assure d'un combat que la Municipalité mènera pour le maintien du traçage de cette bande jaune à la montée, plus loin elle ne le pourra pas. Si, dans un premier temps, les conclusions sont négatives, elle rétorquera en précisant que le Conseil communal souhaite que ce marquage soit fait.

Considérant que les deux amendements n'ont plus cours, **le Président** ouvre la discussion au sujet du préavis dans son ensemble. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote. Le bulletin secret n'est pas exigé, c'est à main levée que le préavis No 108/2011 est accepté à l'unanimité.

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide

- d'autoriser la Municipalité à réaliser le projet tel que présenté
- de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de fr. 587'000,-
- d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment
- d'amortir ces ouvrages sur une période de 30 ans.

## 9. Propositions individuelles et divers

**M. M. Merz** se réjouit d'avoir eu à débattre sur 4 objets ce soir dont la totalité équivaut à l'achat d'une parcelle communale (fr. 1'700'000,-). Il trouve que la construction du trottoir sur la route du chalet-à-Gobet est un luxe, il encourage chacun à se déplacer à pied le plus possible dans le village afin d'utiliser les trottoirs et économiser le gaz carbonique. Pour lui, la vitesse idéale des voitures en localité pourrait être 37,5 km/h, allusion faite à la mesure d'une demi-bouteille qui va si bien avec un repas. Il invite à avoir une pensée pour le Japon et pour le combat des libyens contre leur tyran Kadhafi en concluant que nos problèmes sont tout petits, en comparaison.

**Le Président** rappelle que les deux scrutateurs se tiendront à la sortie pour recueillir les inscriptions à notre soirée récréative du 27 mai prochain.

**M. Ph. Brun** aimerait savoir si la construction qui fait l'objet d'un chantier quasi permanent à la sortie du village direction Cugy, soit la maison voisine à celle de M. G. Müller, est conforme à la mise à l'enquête et demande ce qui va se passer si ce n'est pas le cas.

**M. J.-F. Thuillard** explique que la commune a quelques soucis avec ce propriétaire qui exécute lui-même beaucoup de travaux. Le chantier a été stoppé en attendant la garantie de stabilité de cette construction en bordure d'une route cantonale. Il avait le droit de faire un garage mais pas une construction en dessous et les talus n'ont plus la même configuration que ce qui était prévu au départ. Il est suivi de près.

**M. M.-H. Schwab**, se mettant dans la peau d'un nouvel arrivant à Froideville consulte notre site internet de la commune et constate que beaucoup d'activités ne s'y trouvent pas. Il propose qu'il y figure le nom des sociétés locales avec les liens. Il souhaite lors de l'accueil des nouveaux résidents que quelques présidents y participent pour y décrire les activités de leur société. Il fait ces suggestions pour donner un joli aspect à notre commune qui est très active afin de captiver les gens.

**M. M. Pittet**, concernant la réception pour les nouveaux habitants, explique que, expérience faite, il est difficile de capter très longtemps l'attention d'une assemblée avec des enfants notamment. La petite présentation de l'activité communale prenant 20 - 25 minutes en moyenne, il pense que l'exposé des 18 sociétés locales que compte notre village serait trop long. Il tient à souligner que toutes les personnes qui viennent s'enregistrer dans notre commune reçoivent la liste des sociétés locales et nos secrétaires en font la publicité. Il donne la parole à Mme Henry pour ce qui concerne notre site internet.

**Mme A. Henry** confirme qu'une liste des sociétés tenue à jour en fonction de ce que les sociétés indiquent est remise à chaque nouvel arrivant. Concernant le site, les liens sur la plupart des sociétés existent depuis plusieurs années. Peut-être que le nom de la rubrique mérite d'être plus clair. Il va être amélioré.

**Mme N. Weibel** exprime sa déception par rapport à la nouvelle ciblerie qu'elle qualifie de laide.

**M. A. Marti** signale que l'obstacle pour la modération du trafic qui avait été décidé et installé à la route de Pré-Camuz à la hauteur du chantier du chemin de la Plaine n'a plus sa raison d'être et est susceptible de créer des embouteillages. Il demande si la Municipalité a prévu une solution.

**M. S. Parisotto** répond que la Municipalité est consciente du problème mais elle attend que la construction du quartier soit terminée avant de déplacer l'obstacle.

**M. A. Marti** constate que l'on maintient l'inconvénient... mais l'espoir subsiste !...

**M. P.-A. Barraz** suggère de profiter des travaux actuels pour déplacer l'obstacle tout de suite.

**M. A. Blaser** constate que l'eau de la fontaine du Rossy ne coule plus et questionne : Est-ce la nouvelle version de « Manon des sources » ? Il précise que c'est un patrimoine communal qui a la priorité sur les nouvelles constructions.

**M. S. Parisotto** explique que la commune est en tractation avec le promoteur dans le but de retrouver la source qui alimente la fontaine.

**M. M. Pittet** précise que dans tous les permis de construire délivrés une réserve d'eau a été faite afin que l'approvisionnement en eau de cette fontaine soit permanent. Il explique que cet accident de chantier occasionne des procédures compliquées et coûteuses mais le but de la Municipalité est de retrouver l'eau de la fontaine comme avant.

**M. G. Müller** tient à disposition sur la table du bureau quelques bulletins d'informations municipales 2010 de la Pacaudière.

Il n'y a pas d'autres propositions, **le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h.15.

### CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 1<sup>er</sup> avril 2011